



Découvrir la voie professionnelle

1. PREPARER UN CAP

Objectif : se former à un métier précis, (boulangier, ébéniste, peintre, cuisinier,..). Le CAP compte environ 250 spécialistes.

Préparation : Le CAP se prépare en lycée professionnel (LP), mais suit aussi un apprentissage (notamment dans les métiers de l'alimentation, la préparation automobile, le bâtiment, la coiffure, la vente).

Contenu : Au LP, on reçoit des enseignements techniques et professionnels (la moitié des heures de cours). Ils se déroulent sous forme de cours en classe et de travaux pratiques en atelier, en laboratoire, ou sur un chantier, selon les spécialités.

L'autre moitié concerne les enseignements généraux (français, maths, histoire-géographie.)

La période de formation en entreprise dure de 8 à 16 semaines.

En apprentissage, on passe la moitié de son temps en entreprise et l'autre moitié en centre de formation d'apprentis (CFA).

Et après...

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent suivre une mention ou une formation complémentaire en un an. Plus exceptionnellement préparer un baccalauréat professionnel. Ils peuvent aussi envisager, tout en travaillant, d'obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un brevet professionnel (BP) ou un brevet de maîtrise (BM).

2. PREPARER UN BEP

Objectif : Le BEP apporte une formation professionnelle plus générale et plus polyvalente que le CAP. On se forme dans un domaine professionnel (alimentation, travaux publics, électronique, hôtellerie, restauration..) et non pour un métier précis. C'est un tremplin pour une poursuite d'études et pour approfondir ces connaissances. Le BEP compte environ 50 spécialités.

Préparation : Le BEP se prépare au lycée professionnel et, aussi, de plus en plus souvent, en apprentissage.

Contenu : En LP, il y a 50% d'enseignements technologiques et professionnels et 50% de matières générales. Les enseignements technologiques et professionnels peuvent être communs à plusieurs BEP d'un même secteur d'activités. Par exemple, l'usinage (façon de fabriquer une pièce), l'initiation à la programmation des robots, la sensibilisation à la sécurité des machines, concernant plusieurs BEP de la mécanique. Chaque BEP comporte aussi des enseignements spécifiques. Une période de formation en entreprise d'une durée comprise entre 3 et 8 semaines est prévue. Les matières générales (le français, les maths, l'histoire, la géographie, la langue vivante.) ne sont pas non plus à négliger. Elles permettent de se sentir à l'aise en expression écrite et orale et te seront utiles dans ton futur métier. De bons résultats dans ces disciplines sont indispensables pour pouvoir continuer ses études.

En apprentissage, on passe la moitié de son temps en entreprise et l'autre moitié en centre de formation d'apprentis (CFA).

Et après...

Une majorité des titulaires d'un BEP continuent aujourd'hui leurs études, principalement pour préparer un bac professionnel ou un bac technologique en passant par une 1^{ère} année d'adaptation. C'est indispensable dans certains secteurs comme la comptabilité, l'électronique ou le secrétariat où les titulaires du seul BEP ont du mal à trouver un emploi. Certains autres secteurs d'activités offrent de nombreux emplois aux titulaires de BEP : la grande distribution, l'alimentation, le bâtiment, l'hôtellerie, la restauration.

III. L'APPRENTISSAGE Choisir de préparer son diplôme par l'apprentissage, c'est partager son temps entre une entreprise et un centre de formation d'apprentis. Une autre manière d'étudier en mettant directement un pied dans le monde du travail. Apprendre son métier dans l'entreprise et préparer un diplôme professionnel (du CAP au diplôme d'ingénieur) : c'est ce que te propose l'apprentissage. Tu partages ton temps entre l'entreprise et le centre de formation d'apprentis (CFA). Le volume d'heures de cours varie en fonction du diplôme tout comme le rythme de l'alternance : une semaine en CFA et trois en entreprise ou deux jours au CFA et deux en entreprise. Tu travailles 35 heures par semaine en entreprise et bénéficies des mêmes vacances que les autres salariés de l'entreprise. C'est donc un rythme soutenu qui t'attend. Il vaut mieux être motivé et suffisamment mûr. Condition pour signer un contrat d'apprentissage : avoir entre 16 et 25 ans (ou 15 avec dérogation). Il s'agit d'un véritable contrat de travail. Il implique des droits et des devoirs pour toi et ton employeur. Tu touches un salaire de 25 à 78% du SMIC, selon ton âge et ton ancienneté dans l'entreprise. C'est à toi et à ta famille qu'il revient de trouver une entreprise. La plupart des apprentis trouvent leur emploi par relation. Il faut donc en parler autour de toi, avec tes parents, les amis de ta famille, tes voisins. Tu peux aussi t'adresser au CFA qui t'intéresse, à la chambre de commerce et d'industrie ou à la chambre d'agriculture de ton département. Ils ont souvent des fichiers d'entreprises accueillant des apprentis.